

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 14

Date de convocation : 26/02/2026  
Secrétaire de séance : Emmanuel COUX

**L'an deux mille vingt-six et le 03 Mars**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

**Présents** : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, LINETTE Séverine, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe

**Absents** : JONGMANS Thérèse, (procuration de vote), LOVET Céline (procuration de vote), MOLLOT Henri (procuration de vote).

**N° 01-2026 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 - Budget communal**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Ste-Hélène-du-Lac ;

Vu le CFU 2025 de la commune de Ste-Hélène-du-Lac ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Mme SCHNEIDER Sylvie, maire, a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. COUX Emmanuel, adjoint, président désigné pour la séance ;

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 335 944.00 €	1 469 891.00 €	2 805 835.00 €
	Recettes réalisées	50 349.70 €	1 502 052.84 €	1 552 402.54 €
	Restes à réaliser	99 000.00 €	0 €	99 000.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 674 752.00 €	2 516 444.00 €	4 191 196.00 €
	Dépenses réalisées	349 388.76 €	1 174 814.96 €	1 524 203.72 €
	Restes à réaliser	222 448.00 €	0 €	222 448.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 299 039.06 €	327 237.88 €	28 198.82 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	338 808.15 €	1 046 553.69 €	1 385 361.84 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	39 769.09 €	1 373 791.57 €	1 413 560.66 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 123 448.00 €	0 €	- 123 448.00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	<b>- 83 678.91 €</b>	<b>1 373 791.57 €</b>	<b>1 290 112.66 €</b>

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, (Pour : 14) :

Mme Le Maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote.

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 (CFU) de la commune de Ste-Hélène-du-Lac.
- Donne pouvoir à Mme Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 03 Mars 2026.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Sylvie SCHNEIDER



Secrétaire de séance,  
Emmanuel COUX



Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le  
Publié ou Notifié le